



Guadeloupe, le 12 novembre 2021

1

Lettre Ouverte à :

Monsieur Le Préfet de Guadeloupe

Monsieur Le Président du Conseil Régional de Guadeloupe

Monsieur le Président du Conseil Départemental de Guadeloupe

Mesdames, Messieurs les Maires de Guadeloupe

Mesdames, Messieurs les Présidents d'EPCI de Guadeloupe

Madame la Rectrice de l'Académie de Guadeloupe

Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Universitaire de Guadeloupe

Madame Niza PIERROT, Directrice de l'Institut de Formation des Soins Infirmiers du CHU de Guadeloupe

Monsieur le Président de l'Université des Antilles

Mesdames, Messieurs les Directeurs, Proviseurs et Principaux des établissements scolaires de Guadeloupe

Mesdames, Messieurs les Secrétaires Généraux des Organisations Syndicales de Guadeloupe

Mesdames et Messieurs de la Presse

Mesdames, Messieurs, en vos grades et qualités,

Le 2 novembre dernier, par un courrier de suspension brutal et vexatoire de votre Institut de formation des Soins Infirmiers du CHU de Guadeloupe, l'IFSI, vous informiez des élèves-infirmiers de votre institut de leur suspension de leur formation. Ainsi, selon vos écrits, en raison de **l'irrégularité de leur situation, leur non-respect de l'obligation vaccinale contre la Covid-19**, la suspension de leur formation entrainera **à compter du 02 novembre 2021** les conséquences directes suivantes :

- La « **perte de leur statut d'étudiant** » ;
- Le **non-versement par la Région Guadeloupe de leur bourse et de toutes indemnités rattachées à leur formation** ;
- **L'interdiction de suivre la formation théorique, tant en présentiel qu'en distanciel** ;
- **L'interdiction de bénéficier de stages pratiques de leur formation** ;

Cette suspension, décidée conjointement par le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de la Guadeloupe, Monsieur Gérard COTELLON et la Directrice de l'Institut de formation IFSI, Madame Niza PIERROT et signée par elle-même, est appliquée sous couvert de l'ARS de Guadeloupe, du Président de l'Université des Antilles, Monsieur Eustase JANKY et du Président de Région, Monsieur Harry CHALUS.

Ainsi, votre chaîne de bourrelles et de bourreaux est en effet bien huilée car tout est orchestré pour éliminer nos enfants. S'ils ne choisissent pas votre poison, votre piqûre de la mort, alors vous jetez à la rue nos jeunes de Guadeloupe, hier pourtant promis à un avenir certain. Vous affamez nos enfants, vous les entraînez dans l'errance, le stress, la dépression, la précarité, le désespoir, la désillusion la plus totale !

Votre machine est parfaitement huilée car après avoir exploité avec l'ARS Guadeloupe les élèves-infirmiers (vaccinés et non-vaccinés, PCR et non-PCR), lors des besoins en renfort pour tenter de contenir vos vagues Covid préfabriquées, vous les avez harcelés de votre obligation vaccinale ; vous les avez traqués, mettant en place matraquage et recensement répétitif de leur schéma vaccinal, interdisant toute discussion, tout rapprochement entre étudiants ou entre étudiants et équipe pédagogique, instaurant l'Omerta à l'intérieur de l'IFSI, interdisant de divulguer toute information engageant la responsabilité de l'IFSI, en véritables Dictateurs et Mafiosi !

C'est la peur au ventre, cachés, masqués, calfeutrés, emmitoufflés dans des vêtements de la tête aux pieds et, échine courbées, comme si c'était bien eux les méchants, comme si c'était bien eux les terroristes, des talibans, coupables de crimes, que ces élèves-infirmiers de l'IFSI que vous avez expulsés, sont venus livrer leur vécu à la population de Guadeloupe. Leur vécu dans votre IFSI, leur souffrance, leurs malheurs, leurs douleurs, leurs cris de détresse et d'appel au Secours ! Mais c'est aussi avec courage et honnêteté qu'ils nous ont raconté leur détresse, votre haine, vos CRIMES !

Vos crimes contre nos enfants, notre Jeunesse que vous avilissez, meurtrissez, que vous détruisez en les obligeant contre leur volonté à se faire piquer, leur promettant à la clef le sésame à votre formation, le sésame au passage à l'année supérieure, le sésame à votre diplôme d'Infirmier d'Etat !

Car l'obtention aujourd'hui de ces sésames n'est plus subordonnée à la Connaissance, au Savoir, à la Compétence, aux études et au travail fourni, mais à la Piqûre, VOTRE PIQÛRE MORTIFÈRE.

Car ces élèves-infirmiers : à qui vous avez pendant de longues heures, de longs mois, inculquer ces notions et concepts si essentiels que sont entre autres :

- Le « **Consentement éclairé** » et le « **Droit à l'information du patient sur son état de santé (article L.1110-2 du Code de la Santé Publique)**, consacrés par la **loi du 04 Mars 2002 (dite Loi Kouchner)** : Avant de donner son consentement aux soins, le patient doit bénéficier d'informations loyales, claires et adaptées à son degré de compréhension de la part des équipes soignantes et médicales tout en étant libre de toute pression ou contrainte. Donner son consentement éclairé implique de connaître les alternatives thérapeutiques envisageables, c'est-à-dire les autres moyens de traiter le(s) problème(s) de santé rencontré(s) avec leurs avantages et leurs inconvénients... C'est sur la base de cet échange que le patient pourra accepter ou refuser ce que préconisent les professionnels de santé. Ces derniers devront obligatoirement respecter la volonté du patient.
- **L'acceptation du diagnostic par le patient**, tenue par la **loi du 04 mars 2002** : « *un patient a le droit d'exprimer son avis à tout moment et peut revenir sur sa décision, quelle qu'elle soit (acceptation ou refus du soin). Quelle que soit la décision du patient, le médecin est tenu de la respecter* ».
- La **congruence** définie par la **Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs (SFAP)** comme étant « *la manière d'être de l'aidant qui manifeste une certaine adéquation entre ce qu'il ressent, ce qu'il pense, ce qu'il dit et ce qu'il fait, et entre son comportement verbal et son comportement non verbal.* »

Car ces élèves-infirmiers, que vous avez abreuvés de ces valeurs de *Confidentialité, Secret professionnel, Dignité, Ethique, Morale, Liberté, Vulnérabilité, Engagement*, etc. que vous bafoués, piétinés, transgressés sans scrupule aujourd'hui...

Ces élèves-infirmiers que vous expulsés, étaient voués à être demain des Infirmiers Diplômés d'Etat, en somme des soignants, des aidants, des conseillers, des humanistes épris de Liberté et de Dignité !

Aujourd'hui, nous avons bien compris qu'au même titre que certains chefs d'établissements scolaires zélés et aux ordres, au même titre que certains dirigeants de Ligues sportives et de clubs sportifs, vous avez rejoint les rangs en colonnes couvertes pour tuer nos enfants !

Nous avons bien vu votre dessein : annihiler notre jeunesse, détruire nos enfants, les piquer et condamner, en faire de véritables zombis, sans dignité, sans volonté, sans avenir !

Aussi, comprenez bien que dès aujourd'hui nous appelons tous les parents, mères et pères de familles, enfants, élèves, collégiens, lycéens et étudiants à rejoindre nos rangs de la Révolte dès demain.

Et pour sûr, NOUS LE JURONS, **SA KI PA BON POU ZWA PA BON POU KANNA !**

- Si à l'IFSI, il n'y a pas de formation pour UN il n'y aura de formation pour AUCUN !
- Si à l'IFSI, il n'y a pas de stage pour UN il n'y aura de stage pour AUCUN !
- Si à l'IFSI, il n'y a pas de bourse ou d'indemnités rattachées à leur formation pour UN il n'y aura de bourse ou d'indemnités rattachées à leur formation pour AUCUN !

LAGÈ DÉKLARÉ !!!

CAPEPEG invite les Pères et Mères de famille de Guadeloupe à se tenir prêts à la CONFRONTATION SANS COMPASSION ni CONCESSION dès ce lundi 15 novembre 2021 pour arracher de vos mains, VOUS LES CRIMINELS :

- **LA SUPPRESSION DE L'OBLIGATION VACCINALE**
- **LA SUPPRESSION DU PASS SANITAIRE**

Dans l'attente, recevez, Mesdames, Messieurs, en vos grades et qualités, nos salutations.

Le Secrétaire de CAPEPEG



Ruddy TESSIER - Port : 0690 392 572

La Présidente de CAPEPEG



Alexandra ZAÏRE - Port : 0690 849 237